

# AU REVOIR LÀ-HAUT

C'EST EN BAS QU'ÇA S'PASSE



#JOURSDECOLÈRE • MARDI 24 DÉC. 2019

N°09

## Nos propositions pour la suite du mouvement

Pouvons-nous gagner ?  
Nous sommes forts par nos  
manifestations, sur les réseaux  
sociaux, par nos caisses de grève,  
par les nombreux mouvements.  
Pour gagner, il faut être plus fort.

### DES RENCONTRES, DES DÉBATS, ICI ET MAINTENANT

Nous sommes majoritaires  
mais nous ne nous sommes pas  
encore rencontrés. Alors, faisons  
connaissance. Donnons-nous  
rendez-vous, sur le quartier,  
la commune, le département,  
la région. Pour échanger, pour  
la solidarité, pour agir ensemble  
et décider de la suite

### DES COMMUNICATIONS DES INTERSYNDICALES, ICI ET MAINTENANT

Aux nombreuses intersyndicales  
constituées de communiquer aux  
salariés, à la population sur les  
manœuvres du gouvernement.  
À elles de réunir les énergies pour  
que l'opinion devienne action.

### UNE MANIFESTATION NATIONALE, ICI ET MAINTENANT

Le meilleur soutien aux  
grévistés, c'est de partager avec  
eux le poids du mouvement.

Manifestons sans délai après les  
succès des 5, 10 et 17 décembre.

### NOTRE PLAN D'URGENCE : 5 POINTS EN DÉBAT

- 1 Rupture avec la dictature  
de l'équilibre financier.
- 2 Égalité hommes femmes,  
ce qui de plus renforcera  
les cotisations sociales.
- 3 Fin des exonérations des  
cotisations des employeurs  
et pour un barème égalitaire
- 4 Libérer les parts du produit  
intérieur brut de « la Règle  
d'Or » : finis les 14 %.
- 5 Rétablissement de l'ISF, pour  
un impôt sur les dividendes,  
les plus-values financières,  
les évasions de capitaux vers  
les paradis fiscaux, les  
exonérations fiscales...

### NOTRE MOUVEMENT POSE UN CHOIX DE SOCIÉTÉ :

### RUPTURE LIBÉRALE CONTRE SÉCURITÉ SOCIALE

### REVENDEICATIONS OU PUTSCH DE MACRON

Le mystère plane sur la valeur  
du point-Macron, mais...

### LE SMIC RÉGRESSE EN 2020

+1,15 % au 1<sup>er</sup> janvier 2020  
(+1,5% au 1<sup>er</sup> janvier 2019)

10,15 € horaire brut (10,03 €  
brut en 2019)

1 538,71 € brut par mois  
(1 521,22 € brut en 2019)

1 215 € net par mois (1 204 €  
net en 2019)

58,5 % = femmes salariées  
concernées par la hausse  
du Smic

65 % = dans les entreprises  
de 500 salariés ou plus.

22 % des branches profession-  
nelles ont un 1<sup>er</sup> niveau  
de grille inférieur au Smic